

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Olivier MITZNER, Maria Adélaïde CRETY, Jean Luc USCHÉ Adjoint, Cendrine USELDINGER, Lionel MOUZIN, Françoise KONIGSECKER, Pascal THIERY, Sylvie JOUHANT Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : Robin BOUR qui donne procuration à Adélaïde CRETY, Robert ADAM qui donne procuration à Jean Luc USCHÉ, Alain PALLOTTA qui donne procuration à Pierre MUEL.

**ABSENTS NON EXCUSES** : - Angélica OURY, Lionel CHRISTOPHE

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 20 avril 2023 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Maria Adélaïde CRETY est nommée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

### **2023 /04/01. LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur Le Maire donne la parole à Messieurs Jean Luc USCHÉ et Pascal THIERY. Ils évoquent une possibilité de réévaluer à la hausse la location de la salle des fêtes, liée à l'augmentation du chauffage.

Après discussion au sein du Conseil Municipal, une étude analytique sera réalisée et présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **2023 /04/02. TAXE D'AMENAGEMENT – VOTE DU TAUX**

Le Conseil Municipal a l'unanimité maintient la taxe d'aménagement à 5%.

### **2023 /04/03. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RESEAU BASSE TENSION - RESEDA**

Concernant le changement du transformateur placé rue du Breuil, nous sommes en réflexion, soit :

- Intégration du poste de transformation sur le domaine public :
- Sur l'emprise du chantier de M. Wbeber.

Concernant l'enfouissement du réseau, nous sommes dans l'attente d'un chiffrage de Réséda, et la constitution d'un dossier de subvention.

### **2023/04/04. CHASSE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'actuellement 2 lots de chasse existent et sont en cours sur la commune par convention de Gré à Gré établies sur une période de 9 ans allant du 2 Février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024.

Adjudicateurs actuels :

Lot n° 1 : Monsieur Denis HANRIOT

Lot n° 2 : Monsieur Gilles DEPENVEILLER

Par conséquent, il y a lieu de procéder à la préparation de la nouvelle période démarrant au 2 Février 2024 au regard des instructions du cahier des charges avec une augmentation de 15 % pour chaque lot.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil la création de la Commission Communale Consultative de Chasse.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de la Commission Communale Consultative de Chasse composée des membres suivants :

Messieurs Pierre MUEL, Maire, Président  
Jean Luc USCHÉ, 3<sup>ème</sup> Adjoint ;  
Lionel MOUZIN Conseiller municipal ;  
Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant ;  
Le Trésorier Municipal ou son représentant ;  
Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture ou son représentant ;  
Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant,  
Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,  
Un Lieutenant de Louveterie ;  
Le Président du Fonds Départemental d'Indemnisation des dégâts de Sangliers (FDIDS) ou son représentant ;  
Le Chef du Service Départemental de l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;  
Un représentant de l'Office National des Forêts.

#### **2023/04/05. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – AVIS DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à la proposition du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

#### **2023 /04/06. TRAVAUX EN JURUE**

Un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau devra être sollicitée.  
Pour rappel, le devis de réalisation des travaux s'élève à environ 24.250 € HT

#### **2023 /04/07. DIVERS**

- Déclaration préalable SELZNER,  
Une majorité au sein du Conseil Municipal est favorable pour une procédure de retrait à l'encontre du dossier SELZNER.
- Affaire WEBER – occupation domaine publique,  
Un courrier en A/R sera envoyé à M. WEBER concernant le suivi des travaux de la ferme GARSOT à Vezon.
- Logement communal GELIX,  
Demande de différents devis pour l'aménagement d'un ou de deux habitations.

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles le 9 juin 2023

M. le Maire  
Pierre MUEL